

Accompagnants et accompagnés, un chemin de vie

Sous-titre:

Article du n°45 (2009, 1^{er} trimestre) : « Auxiliaire de vie scolaire, un nouveau métier ? »

Résumé : La loi du 11 février 2005 remet profondément en question le rapport accompagnant/accompagné de par l'approche individualisée de l'accompagnement à la personne et du droit à compensation d'un handicap à hauteur des besoins réels. Ce repositionnement met également en évidence l'obligation pour toutes les parties prenantes d'un accompagnement et, plus particulièrement, les accompagnants et les « accompagnés » d'aller vers une démarche de conscientisation et de responsabilisation réciproque et consensuelle afin de construire et/ou de réinventer un accompagnement réussi, donc humanisant. Les enjeux de ce défi social et sociétal du xxi^e siècle sont majeurs, car la bienveillance et le bien-être des accompagnants comme des « accompagnés » en dépendent, me semble-t-il.

Mots-clés : Autonomie - Bienveillance - Compensation - Loi du 11 février 2005 - Rapport accompagnant/accompagné - Responsabilisation.

Support providers and persons supported: a path in life

Summary: The law of February 11, 2005 radically calls into question the relationship between the supporting person and the person supported through a personalized approach to support to a person and the entitlement to compensation for a disability based on real needs. This repositioning also highlights the obligation for all persons involved in providing support, and more specifically the support-providers and the persons receiving support, to move toward an approach encompassing awareness as well as mutual and consensual responsibility. The point is to build and/or reinvent successful - and thus humanizing - support. There are major stakes in this social and societal challenge of the 21st century. Indeed, the proper treatment and well-being of support-providers and persons receiving support depend on them, in my view.

Key words: Autonomy - Compensation - Law of February 11, 2005 - Proper - Relationship between the support-provider and the person receiving support.

[Télécharger l'article](#) [1] (PDF).

Accompagnants et accompagnés un chemin de vie

Marcel NUSS
Consultant

Résumé: La loi du 11 février 2005 remet profondément en question le rapport accompagnant/accompagné de par l'approche individualisée de l'accompagnement à la personne et du droit à compensation d'un handicap à hauteur des besoins réels. Ce repositionnement met également en évidence l'obligation pour toutes les parties prenantes d'un accompagnement et, plus particulièrement, les accompagnants et les « accompagnés » d'aller vers une démarche de conscientisation et de responsabilisation réciproque et consensuelle afin de construire et/ou de réinventer un accompagnement réussi, donc humanisant. Les enjeux de ce défi social et sociétal du XXI^e siècle sont majeurs, car la bienveillance et le bien-être des accompagnants comme des « accompagnés » en dépendent, me semble-t-il.

Mots-clés: Autonomie - Bienveillance - Compensation - Loi du 11 février 2005 - Rapport accompagnant/accompagné - Responsabilisation.

Support providers and persons supported: a path in life

Summary: The law of February 11, 2005 radically calls into question the relationship between the supporting person and the person supported through a personalized approach to support to a person and the entitlement to compensation for a disability based on real needs. This repositioning also highlights the obligation for all persons involved in providing support, and more specifically the support-providers and the persons receiving support, to move toward an approach encompassing awareness as well as mutual and consensual responsibility. The point is to build and/or reinvent successful – and thus humanizing – support. There are major stakes in this social and societal challenge of the 21st century. Indeed, the proper treatment and well-being of support-providers and persons receiving support depend on them, in my view.

Key words: Autonomy - Compensation - Law of February 11, 2005 - Proper - Relationship between the support-provider and the person receiving support.

PRÉAMBULE

Comment être bien accompagné lorsqu'on est handicapé ? Qu'est un bon accompagnement pour une personne handicapée ?

Ces questions ont été au centre de mon existence, pratiquement depuis l'origine, et pour cause. Mais avant d'y répondre, d'entrevoir des réponses quelque peu satisfaisantes, il m'a fallu expérimenter le champ de l'accompagnement à la personne et l'inscrire dans son histoire, dans son époque. Il m'a fallu comprendre d'où vient l'accompagnement à la personne et où il en est, afin d'entrevoir vers où il est nécessaire de l'amener dans les prochaines années.

Liens

[1] http://www.inshea.fr/sites/default/files/www/sites/default/files/downloads/fichiers-fiche-produits/nras45_nuss.pdf